

Il y a trop de sages-femmes sur le marché

« On était une dizaine dans mon école, quand j'ai fait mes études, il y a 30 ans ».

Anne NIZET (AFC)

Alors qu'elles trouvaient du travail en sortant de l'école, les sages-femmes galèrent sur le marché de l'emploi.

Provisoirement ? Le secteur est en mutation...

● Anne SANDRONT

Les sages-femmes ont-elles du mal à trouver un emploi ? « Oui, clairement », dit Maud Thonet secrétaire adjointe de l'union professionnelle des sages-femmes belges (UpSfb). Elle explique : « Il y a un manque de place en tant qu'employés, dans les centres médicaux, etc. Moi, je suis sortie de l'école il y a 5 ans. Tout le monde a trouvé du travail. Puis je suis partie à l'étranger et je suis revenue un an après, en 2012. Et là, c'était la galère. »

Selon la jeune femme, le milieu hospitalier emploie moins de monde, à cause de la réduction du temps d'hospitalisation après l'accouchement au cours des dernières années. Dans l'autre association de sages-femmes (l'AFC), la présidente Anne Nizet incrimine un turnover moins important : « Avant, les femmes arrêtaient de travailler, ou diminuaient leur horaire quand elles avaient des enfants. Maintenant, la plupart des femmes continuent à travailler. »

Elle ajoute que les sages-femmes ont moins de possibilités d'emplois que les infirmières : « Elles travaillent pour la grossesse, la maternité. » Actuellement, les sages-femmes peuvent encore exercer le métier d'infirmières, mais cela sera fini en 2018.

Plus de diplômés et de Françaises

Si les offres d'emploi se sont réduites, le nombre de diplômées a augmenté, ces dernières années. « On était une dizaine dans mon école, quand j'ai fait mes études, il y a 30 ans » se souvient Anne Nizet. En 2013-2014, le nombre de diplômées était de 262 pour l'ensemble des 9 écoles en Belgique francophone, avec un pic à 310 en 2008-2009.

Parmi les diplômées, nombreuses sont originaires de France : jusqu'à 77,42 % en 2008-2009 ! Pourquoi autant de Françaises ? Chez elles, pour accéder aux études de sage-femme, il faut suivre une 1^{re} année de formation en sciences médicales. Selon les résultats obtenus au terme de cette année, l'étudiant pourra choisir sa filière d'étude : médecine, sage-femme, kiné.

Toutes les personnes diplômées en Belgique ne retournent pas travailler en France. En quatre ans, elles ont parfois rencontré l'amour, fondé une famille... Et contrairement aux études de médecine, sciences dentaires, médecine vétérinaire, kiné, audiologie et logopédie, où les Français ne peuvent représenter que 30 % des étudiants, il n'y a pas de quota pour le bachelier sage-femme.

Un recensement à faire

« La commission de planification du SPF santé est en charge d'analyser les forces de travail et leur adéquation pour toutes les professions de santé. Ils commencent à travailler sur les sages-femmes », explique Nadia Benahmed au KCE (centre fédéral d'expertise de soins de santé). Le plan CAD mis en place par la commission de planification consiste, selon la spécialiste, à recouper les banques de données administratives de la banque carrefour de sécurité sociale et les bases de données de l'Inami, « Cela permettra d'évaluer le nombre de sages-femmes enregistrées comme demandeuses d'emploi. Mais les travaux commencent seulement au mois de juillet. L'objectif pour eux, c'est de calculer le nombre de personnes qu'il faut former. »

Mais si prochainement, on connaîtra plus précisément le nombre de sages-femmes demandeuses d'emploi, cela ne suffira pas à condamner la filière comme étant complètement « bouchée », car la demande en sages-femmes indépendantes risque d'augmenter fortement les prochaines années. ■

Actuellement, les sages-femmes peuvent encore exercer le métier d'infirmières, mais cela sera fini en 2018.

L'avenir appartient aux indépendantes

La solution pour celles qui ne trouvent pas un travail salarié, c'est de se lancer en tant qu'indépendantes. « En tant qu'indépendante, il y a du boulot par-dessus la tête, dit Maud Thonet, sage-femme indépendante. À cause de la réduction du séjour à la maternité, il y a beaucoup de travail en postnatal. Mais aussi en prénatal, justement pour préparer le postnatal. Nous ne sommes pas assez d'indépendantes. C'est un pas difficile à passer... et une sacrée responsabilité. C'est pour cela qu'on essaie de pousser au compagnonnage : les jeunes sages-femmes sont accompagnées. »

Trouver une viabilité financière

« Est-ce qu'il y a moyen d'en vivre,

oui. Est-ce que les tarifs sont adaptés ? Ça dépend : si une sage-femme ne veut faire que du postnatal, car avec la réduction du séjour en maternité, la demande augmente, c'est difficile. Cela paie très peu. »

L'Inami a fixé des barèmes pour les prestations des sages-femmes. Elles peuvent bien sûr choisir de se déconventionner, et fixer elles-mêmes leurs tarifs. « C'est le cas pour de plus en plus de sages-femmes », constate la secrétaire adjointe de l'UpSfb. « On a eu une augmentation de 20 % des tarifs Inami. Mais si vous allez au jour 6 post-partum pour un problème d'allaitement, le prix de la consultation est de 27 €. ... pour passer jusqu'à 2 h, 2 h 30 pour mettre

le bébé au sein, corriger la position, la soutenir parce qu'elle pleure. Après avoir payé les 50 % d'impôt, vous avez travaillé pour 6 € de l'heure ! » Mais selon Nadia Benahmed, experte au KCE, on peut s'attendre à une révision à la hausse de cette nomenclature défavorable en post-partum.

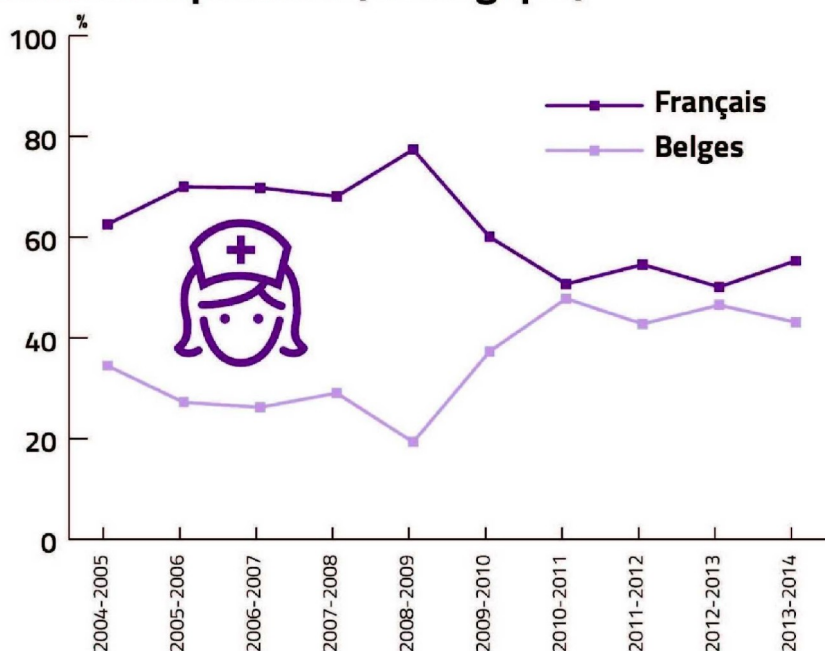
Rendez-vous dans 2 ans

L'avenir de la profession se dessinera plus clairement dans deux ans. « Le suivi à domicile va peut-être générer une explosion de la demande de sage-femme, dit Nadia Benahmed du KCE. Mais c'est difficile de le déterminer actuellement, car le raccourcissement du séjour à

la maternité fait l'objet de projets au SPF santé, dont les résultats ne seront connus que dans deux ans. Les hôpitaux s'organisent de manière différente, certains créent en leur sein des équipes mobiles de sages-femmes – salariées – qui s'externalisent, d'autres collaborent avec des sages-femmes indépendantes. Et enfin, certains hôpitaux font revenir les mamans à l'hôpital pour le suivi, mais là, on pense que ça peut poser des problèmes aux mamans en situation précaire, sans voiture, ou à celles qui habitent au fin fond de la province de Luxembourg. »

Pour la spécialiste, le fait que le système soit en complète mutation rend difficile tout pronostic pour le futur. ■ **A.S.**

Évolution du nombre de sages femmes diplômées (en Belgique)



Nombres de professionnels

	DENSITÉ 2013	EN DROIT DE PRESTER 31-12-2014	
	/10 000 Hab.	Nombre	Progression % 2014/2013
INFIRMIERS	36,6	81 828	5%
INFIRMIERS SAGE FEMMES	1,1	2 535	15%

Elles ne sont plus infirmières, par choix

Il y a 20 ans, on ne parlait pas de sage-femme, mais d'infirmière accoucheuse. C'est en 2007 que le titre a changé, à la demande des associations, selon Anne Nizet de l'AFAC. « C'est un métier spécifique. On pratique des actes infirmiers dans le cadre de notre profession, oui, bien sûr, mais on est plus dans l'accompagnement, dans le conseil, dans l'éducation, dans le repérage des pathologies, des situations sociales précieuses, des problèmes psychologiques. Si on suit la grossesse toute seule, il faut être capable de repérer les pathologies qui peuvent survenir au

cours de la grossesse et en référer au gynécologue. On trouvait que c'était un métier à part entière. »

Infirmières jusque 2018, puis ?

Actuellement, toutes les sages-femmes peuvent demander un n° Inami infirmier et attester tous les soins de l'article 8 de la nomenclature (nomenclature infirmière). Mais pour les futurs diplômés « sages-femmes » après le 01.10.2018, ils n'auront plus accès à la profession infirmière.

Il existe effectivement à ce jour une passerelle de droit (sans cré-

ditions supplémentaires), dans les deux sens : après une première année réussie dans l'un ou l'autre cursus infirmière/accoucheuse, un(e) étudiant(e) peut poursuivre dans l'autre. Mais des modifications des cursus en soins infirmiers et sages-femmes récemment intervenues donneront lieu à d'autres changements en matière de passerelles. Après leur baccalauréat, les sages-femmes comme les infirmières ont accès à des masters universitaires qui leur permettent de devenir cadres ou enseignants. ■ **A.S.**

Une situation différente en Flandre

La formation En Fédération Wallonie-Bruxelles, 9 écoles proposent le bachelier sage-

femme qui comporte 4 années d'études pour obtenir 240 crédits. Du côté flamand, le bac sage-femme compte trois ans et se donne dans 11 écoles de sages-femmes, intégrées à l'université.

L'emploi salarié L'équivalent flamand de l'ONE, Kind&gezin,

travaille en grande partie avec des sages-femmes. « À l'ONE, ce sont des travailleurs médicaux », dit Nadia Benahmed du KCE.

Moins d'étudiants étrangers

« Il y a aussi des étudiants qui viennent des Pays-Bas, dans une moindre mesure. Mais les

écoles frontalières disent avoir aussi des étudiants néerlandais, constate M^{me} Benahmed. Elle explique qu'aux Pays-Bas, l'accès aux études se fait soit sur base des notes de secondaire (8/10 donnant l'accès) ou sur base d'un concours en 3 épreuves.